Image not found or type unknown

Fraude sur les Implants mammaires

Par **lilou76**, le **31/03/2010** à **22:47**

je souhaiterais connaitre les aides et les droits dont je peux bénéficier suite à la fraude concernant les implants mammaires provenant de la société PIP. Je fais partie des 30000 patientes implantées.le 3 juillet 2006.Pour l'instant aucune aide, ni d'appels, c'est le flou total et à moi de faire les démarches.. et la peur en permanence. Je n'ai pas les moyens de refaire cette opération, d'un cout s'élevant à 3600 euros, que j'ai réglé en 2 ans. Seule avec 2 enfants.c'est tout simplement impossible. Que faire? mon chirurgien est en retraite.Sa remplaçante me signale juste que c'est en cours d'analyse et que l'opération est à ma charge! un scandale.Merci de l'attention que vous porterez à ma requête.Cordialement

Par **payet**, le **01/04/2010** à **19:24**

Bonjour, je suis journaliste au Parisien, et je travaille sur le sujet des prothèses mammaires de PIP. J'ai vu votre message sur ce site, je trouve effectivement incroyable que l'on vous dise qu'une nouvelle opération serait à votre charge.
si vous pouvez m'en dire plus, cela m'interesse.
mpayet@leparisien.presse.fr
06 33 24 71 77
ou 01 40 10 48 53

Par **vanessa57**, le **02/04/2010** à **00:06**

Bonsoir, ma tante est dans ce cas, pour ma part c'était noté pip mais le chirurgien maffirme que c'était des cereform ! Ma tante enr evanche a telephoner a son chirurgien sur paris qui lui a dit que s'il fallait les changer elle ne payerais absolument rien ! le chirurgien se retournera lui ensuite sur la société PIP ! avant de changer tes protheses je te ocnsiel d'attendre de voir qu'elles mesure sera prises en place s'il y à un risque de rupture ! ce n'est pas logique que nosu sommes les victimes et en plus nous redevons payer pour une erreur d'une société de M**** !!

Je te conseil de telephoner au n° vert (0800636636) de 9h à 18h, il m'ont donner un numero de juriste mais je ne l'ai pas garder.
Tu devrais appeler il te le donne et te dise quoi faire car il faut porter plainte je pense ! soit par le chirurgien soit par une association qui risque de se former !

Par **flou31**, le **02/04/2010** à **07:28**

bonjour,

Je suis moi aussi une victime des implants PIP, je vais ce matin chez mon chirurgien faire un controle et il va m'envoyer faire une écho.
Au téléphone la secrétaire n'a pas arrété de me dire que c'était rien que je risquais rien si ce n'est une rupture et dans ce cas il faut juste réopérer!!!!!
Que je ferais une écho tous les ans.....
Mais bon moi je me sens abusée sachant que le silicone à l'intérieur des prothèses n'est pas un produit agréer je me demande quelles peuvent êtres les répercutions sur ma santé et en cas de réopération qui va payer le chirurgien, l'hôpital, les jours de congés, ensuite si je n'ai pas de rupture a ca jour pendant combien de temps la responsabilité de PIP pourra être engagée? si dans 4 ca m'arrive, ca fera 7 ans que je serais porteuse est ce que je ne devrais pas envisager de me faire réopérée rapidement car aprés si PIP ferme qui va payer???
Ensuite je souhaiterais savoir si une association va se former pour porter plainte et se constituer partie civile!!
Je vais profiter de mon RDv de ce matin pour poser mes questions.....

Je vous dis donc à plus tard, bonne journée.

Flou31

Par **lilou76**, le **02/04/2010** à **18:07**

oui pour ma part j'ai déposé une plainte directement auprès du procureur de la république de Marseille qui suit l'affaire, elle est partie hier donc il serait bien que toutes les femmes en fassent autant car croyez moi si ça passe par un commissariat, le temps que ça arrive au proc de votre région etc...eh bien il y a pas mal d'eau qui aura couler.Allez au but!!!merci les filles, on se bat pour nous toutes, afin que l'on soit d'une part prises toute en charge, moralement et financièrement et que bien sur un suivi par la suite soit effectué non pas lorsqu'il y a suspicion mais très RÉGULIÈREMENT chez les prothésistes, car à mon sens l'État est aussi responsable car elle a été laxiste face aux contrôles!tenez moi au courant.lilou

Par **vanessa57**, le **02/04/2010** à **18:51**

bonsoir, je pense effectivement que toutes doivent aller rapidement porter plainte ! la boite est dejà fermer ! elle croule sous les dettes ! apparement c'est depuis 2006 sure qu'elle sont implanté ! désolé mais un contrôle sanitaire ne devrait pas se faire tous lé X année !! ils ont controlé a cause des nombreuses poches ouvertes ! mais sa fait quand meme une paire d'années qu'il en vendent sans se refaire controler si j'ai bien compris ! il est donc je pense comme toi qu'il y est une part de responsabilité de l'Etat !

Certain chirurgien comme celui de ma tante sur paris te réopére gratuitement s'il y à un probleme ! il faut donc se renseigné directement !

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés

Par **lilou76**, le **02/04/2010** à **19:04**

le mien est en retraite donc introuvable en somme, la remplaçante ne veut rien savoir, elle accepte de me recevoir (n'a pas précisé si je devrais payer les 28 euros de consultation spécialisée) et m'a conseillé de passer l'écho, l

Par **lilou76**, le **02/04/2010** à **19:15**

dsl mauvaise manip! donc écho la première fois, puis un IRM mammaire la seconde fois. mais à aucun moment elle refera l'opération et refuse meme un paiement échelonné comme j'ai pu en bénéficier avec mon chirurgien.par contre je veux bien le nom du chirurgien..si c'est autorisé en ligne...malgré que l'opération nous fasse souffrir par la suite, je n'hésiterai pas à me faire réopérer...ça me tracasse, me hante de ne pas savoir...et le doute tout le temps...et puis combien de temps ça va tenir? mais à quel prix??? faut il ajouter que les moyens que l'on avait il y a quelques années, ne sont plus les mêmes à notre époque??? aujourd'hui notre salaire devient juste une misère pour payer les factures et consommer les produits chez les discounts!!je suis persuadée que beaucoup sont dans cette situation,le gouvernement, madame la ministre je doute que vous lisiez ces mots mais puisque des millions sont partis dans des vaccins, PERDUS, ne nous abandonnez pas maintenant, l'injustice a des limites...!!nous avons payé notre intervention,nous ne devons rien à personne,alors que chacun prenne sa responsabilité et paie à leur tour,à bon entendeur...

Par **vanessa57**, le **02/04/2010** à **19:46**

sa va le mien cé 60€ !! juste pour regarder !

Par **vanessa57**, le **02/04/2010** à **19:49**

le nom c'est sydney ohana, je doute qu'il fasse gratuit aux femmes qui n'était pas dejà ces propres clientes. mais c'est un tres bon chirurgien, tu peut aller le voir et essayer de t'arranger. Il prend c'est rdv assez vite. il a aussi un site internet.

Par **vanessa57**, le **02/04/2010** à **19:51**

http://www.chirurgie-esthetique.com/sydney-ohana.html

Par **argole**, le **13/04/2010** à **10:46**

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés

Je constate bcp de discussions et surtout un manque d'information sur ce sujet.
Je suis aussi concernée : porteuse d'un implant PIP suite à une reconstruction mammaire dans le cadre d'un cancer.
Il faut savoir de QUOI on parle ici : d'un "dispositif médical de Classe III" c'est-à-dire d'un produit à haute dangerosité de la même catégorie que les Pacemakers et les prothèses de hanche. Les implants PIP étaient les moins chers du marché et donc les plus achetés par les chirurgiens. PIP n'a pas respecté les normes de fabrication imposées par un cahier des charges très précis. Un nombre important de défauts de leurs prothèses a suscité une enquête de l'AFSSAPS qui a conclu au retrait de ces implants du marché médical. A ce jour, la dangerosité des produits employés n'est pas connue (en tous cas du Grand Public).
Toutefois, dans un cadre de PRECAUTION nous, les femmes concernées, devons EXIGER LE RETRAIT / REMPLACEMENT de ces prothèses dans les plus brefs délais. Qui paiera ? PAS NOUS, nous sommes les victimes, PERSONNE ne doit accepter de payer l'intervention !
Les chirurgiens sont-ils responsables du matériel implanté ? D'aucun disent OUI, d'autres NON. Si c'est OUI, la question ne se pose pas : ils procèdent aux interventions GRATUITEMENT. Si c'est NON : c'est PIP qui doit payer. MAIS PIP est sous le coup d'une "liquidation judiciaire" (qui arrive fort à propos...)et ne pourra pas payer.
Dans un 1er temps, le dépôt de plainte pour "MISE EN DANGER DE LA VIE D'AUTRUI" semble être la 1ère action à mener (commissariats et gendarmeries). Libre à chacune ensuite de se rapprocher d'une association et / ou de se porter Partie Civile.
J'ai interrogé par écrit Mme Roselyne Bachelot, Ministre de la Santé j'attends sa réponse...
Soyez nombreuses à le faire également. C'est notre nombre qui fera notre force. Nos actions doivent également être relayées par tous les médias possibles.

Par **lilou76**, le **13/04/2010** à **19:12**

Bonsoir Argole

Je pense que tu as raison, la lettre adressée à madame Bachelot sera rédigée demain et envoyée jeudi. Effectivement plus nous serons nombreuses mieux ça sera. Par ailleurs je suis sidérée de voir que l'usine est menacée de "sauter"! et si c'était le seul "bien" qui puisse nous permettre d'être indemnisé?? Un boulot ils en retrouveront, ne seront pas sans revenus, aides d'Etat, mais nous??? Je doute que ces employés ne soient pas au courant des manigances de la hiérarchie, à d'autres!! C'est tout de meme nous qui sommes en danger, nous avons choisi l'opération et signé pour un produit certifié sans danger, et certes des risques connus, telle que coque, mais pas la fraude, pas des produits dangereux pour notre santé, ni pour subir une opération douloureuse 3 ans après la précédente!!!
Si tu as une réponse avant nous, n'hésite pas à nous le faire savoir.
amicalement

Par **argole**, le **13/04/2010** à **20:08**

En réponse à Lilou76
Je ne pense pas:
1. Que les salariés de PIP mettront le feu au labo, car, comme chez SODIMATEX en ce moment, il sont surtout en cours de négociation avec leurs dirigeants.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés

2. Que la seule vente des bâtiments pourrait, de toutes façons, suffire à indemniser les victimes de leurs dysfonctionnements, d'autant plus que dans le cadre de la liquidation judiciaire, il doit y avoir des "créanciers prioritaires" : services fiscaux, URSSAF, salariés, etc.
L'affaire se traitera sans doute beaucoup plus "haut", au niveau national.
Je vous fais signe si je reçois une réponse de M'ame Roselyne.
Je viens d'apprendre qu'il y aura un reportage sur notre affaire mercredi prochain dans l'émission "Le magazine de la Santé", sur FR5.
Les assoc' font tout leur possible pour mobiliser les médias et nous ne pouvons que les remercier de leurs actions.
A toutes les femmes concernées :
N'oubliez-pas que la 1ère chose à faire est le dépôt de plainte contre Poly Implants Prothèses pour "Mise en danger de la vie d'autrui" auprès de votre Commissariat ou Gendarmerie de proximité ;
sans oublier de demander 1 copie de votre dépôt de plainte et le récépissé de l'audition...
Pour usage ultérieur à voir avec les assoc'.
N'hésitez pas à parler de cette affaire autour de vous : il y a peut-être des femmes concernées qui ne sont pas au courant... J'en avais une dans mon entourage.
Et... Hauts les coeurs !

Par **lilou76**, le **13/04/2010** à **20:22**

Oui heureusement que les associations sont là, d'ailleurs est il possible de me donner son (ou les noms) afin que je prenne contact auprès d'elle?
merci beaucoup
amicalement

Par **argole**, le **13/04/2010** à **20:38**

Lilou :
Oui, à ma connaissance il y en a 2 :
- victimesimplant.romandie.com (Vanessa B.)
- association-ppp.wifeo.com (Alex)
Bien cordialement à toi.
P.S. Où es-tu dans le 76 ? Mon beau-père est à St Pierre les Elbeuf...

Par **lilou76**, le **13/04/2010** à **20:45**

merci pour les infos
je suis d'Elbeuf juste à coté de ton beau père.
je vais de ce pas voir les sites.
amitiés

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés

Par **heleneclaude**, le **14/04/2010** à **14:26**

Depuis le 29 Mars, il est demandé par voie judiciaire à la société "d'enlever les implants PIP en tout lieux où ils se trouvent". Ma foi, vos seins sont un lieu comme un autre. Non ? HélèneC C'est juste une idée.

Par **argole**, le **14/04/2010** à **15:19**

Ben NON, malheureusement (ou heureusement)... nos seins ne sont pas "un lieu comme un autre" et il va falloir la jouer fine pour arriver à obtenir le retrait / remplacement de nos implants SANS BOURSE DELIER !!!

Par **associationPPP**, le **14/04/2010** à **16:23**

Bonjour,

Je vous invite a vous rendre sur le site de l'association pour trouver les infos utiles

Association de défense des porteuses de prothèses de la marque PIP

Association P.P.P

http://association-ppp.wifeo.com

Cordialement

Par **MarieV77**, le **15/04/2010** à **19:47**

Vanessa57, ton chirurgien qui reopère gratuitement, c'est Ohana ?

J'ai aussi des implants PIP, et à l'échographie, on voit bien que ma prothèse s'est rompue et en plus, j'ai des tissus inflammatoires autour ...

Par **argole**, le **15/04/2010** à **19:51**

A MarieV77 : C'est LE chirurgien qui t'a opérée la 1ère fois qui doit extraire et remplacer ton implant, d'autant qu'il y a visiblement une URGENCE puisque les dégâts sont constatés. Il te posera un implant d'une AUTRE marque... Tu ne dois RIEN PAYER... à toi de négocier ferme !

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés

Par **lydiest**, le **15/06/2010** à **22:08**

comment porter plainte contre la PIP pour mes implants mammaires
visite chez le chir le 13/7 pas avant
tel : 0688545975
urgent
je suis deja en invalidité, maladie musculaire,oprérée cancer col de l'utérus staphylo doré et j'en passe
aidez moi

Par **lilou76**, le **16/06/2010** à **10:01**

bonjour

pour ma part j'ai déposé plainte avec AR, photocopie de la carte d'identité, auprès du procureur de la république de Marseille Jacques DALLEST puisque c'est lui qui instruit l'affaire, enquête toujours en cours.Cependant le commissariat le plus proche c'est bon aussi mais plus long à arriver au secrétariat du proc. J'ai appelé le secrétariat du proc de Rouen, qui m'a mis en ligne avec un magistrat, il s'avère que Rouen c'est bon aussi mais que de toute façon ils enverront à Marseille donc le mieux était de l'envoyer directement auprès de la personne concernée.Mon écho n'a rien révélé mais pour être définitivement sur, un IRM a été demandé, je la passe le 23 juin. Par contre je vais tout de meme prendre rdv avec un chirurgien sur Rouen, car le mien est dans la manche et en retraite pour compliquer le tout. Quelqu'un a t'il des infos sur la prise en charge? il me semble avoir entendu que le ministère de la santé prendra en charge? info ou intox? merci.

Par **lydiest**, le **16/06/2010** à **12:52**

ce n'est pas une intox, cela va etre pris en cahrge mais moi meme si il n'y a pas de probleme visible, je veux qu'on me les change!

Par **lilou76**, le **16/06/2010** à **14:42**

ahh ça c'est une bonne nouvelle
que dois je faire alors? car je ne veux pas les garder.
j'ai bien trop peur meme si rien "peut être" pour l'instant.
faut prendre rdv avec la sécu? le chirurgien et c'est lui qui fait les démarches?
merci

Par **spudtess**, le **17/03/2011** à **23:37**

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés

Concernant le dr Sydney Ohana, il accepte l'extraction des implants PIP et la repose de nouveaux implants en echange de 2500 euros.C'est ce que la secretaire m'a fait savoir.Quelqu'un a le meme chiffre ?

Par **lilou76**, le **18/03/2011** à **20:08**

bonjour

en ce qui me concerne... j'ai une prise en charge sécu pour "l'explantation", en somme toutes les femmes doivent en bénéficier.
pour l'implantation, mon chirurgien me demande 2000euros, qui comprennent 1500 d'honoraires et 500 d'implants.

j'ai envoyé ce jour le devis à la mutuelle afin de connaitre les remboursements espérés, à savoir les prothèses seront "peut etre pris en charge" puisque la sécu à pris en charge une partie. et les dépassements d'honoraires sont à l'appréciation de la mutuelle apparemment et du niveau de cotisations bien sur.je sais seulement que je vais devoir les avancer!!!
donc j'en saurai davantage dans une 15zaine de jours minimum.

cdt

Par **spudtess**, le **18/03/2011** à **21:28**

lilou76, merci du detail de votre reponse... malheureusement, je n'ai pas acces a la securite sociale parce que je suis expatrie et ne paie plus la cotisation.Mais la secretaire m'a dit que ce montant demande est independant du fait que j'ai la secu ou pas.En tout cas, je pense que ce n'est pas normal de faire payer les clients un different tarif pour le remplacement des implants...Sinon, etes-vous satisfaite de ses prestations ? depuis quand avez-vous vos proteses PIP ? vous etes bien decidee a vous faire operer par lui ?

Par **lilou76**, le **18/03/2011** à **21:40**

Bonsoir

je suis désolée je n'ai pas le meme chirurgien que vous...le mien est sur rouen. en somme je pense que sécu ou non, nous sommes dans le meme panier. c'est quasiment la meme somme.
j'ai eu la pose de ses prothèses en 2006. depuis des douleurs mais apparemment ça aurait pu arriver avec d'autres! j'ai bien peur qu'on ne cache des choses bien plus grave, le nouveau chirurgien que je viens de rencontrer me prend presque pour une dépressive!! selon elle, il n'y a pas de quoi en faire un flan!!!c'est fou ce genre de réaction!!!on voit bien que ce n'est pas elle qui les portent les bombes à retardement!!!!bref..
bon courage... pour ma part j'attend le retour du devis avec ma mutuelle, si rien de rembourser je vais devoir attendre le procès et espérer!! car je n'ai pas les moyens de payer

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés

cette op', encore avancer par un crédit ok mais surtout à rendre très vite si remboursement mutuelle, sinon endettement assuré! mais cela fait bien longtemps que je ne crois plus en rien...hélas..
amitiés

Par **spudtess**, le **18/03/2011** à **21:59**

lilou76,je partage entierement ce que vous ressentez...j'ai eu mes implants en 2003,je fais tous les ans une mammographie pour surveiller... mais je pense que je fais en faire 2 en attendant de les remplacer un jour.Dites-moi, dans votre cas, vous n'avez pas encore eu de fuite ou de rupture des implants , n'est-ce pas ? ou vous voulez les changer par prevention ?

Par **lilou76**, le **18/03/2011** à **22:11**

apparemment pas de fuite sur l'écho mais rien ne vaut un IRM et là, faut pas rêver pour l'avoir...par contre j'ai des coques depuis le début , et une loge qui est descendue...mais il parait qu'il y a des surprises des fois à la dépose...donc oui par précaution je pense que je le ferai ,si j'ai des fonds qui se débloquent, sinon...

Par **spudtess**, le **18/03/2011** à **23:27**

lilou76, vos implants date de 2006, c'est vrai que c encore recent pour la duree de vie d'un implant... c'est dommage, mais rien ne remplace l'angoisse

Par **PorteusePIP**, le **20/03/2011** à **19:09**

Sachez qu’il existe une autre association : Le Mouvement de Défense des Femmes Porteuses d'Implant et de prothèse, MDFPIP, http://www.mdfpip.com/

La présidente de cette association collabore avec l’AFSSAPS, le syndicat des chirurgiens plasticiens, les laboratoires de fabricants de prothèses afin de faire évoluer les procédures pour qu’une telle escroquerie ne se reproduise pas.

Ainsi qu’un forum à l'écoute des femmes victimes de cette escroquerie, forum d'échange des femmes porteuses d'implants mammaires PIP
http://pim-pip.forums-actifs.com/

Et un blog qui retrace tout ce qui s'est passé depuis la découverte de ce scandale sanitaire le 30 mars 2010 et qui a pour principal objectif d’aider, d’informer et de répondre aux questions que peuvent se poser les victimes des prothèses PIP frauduleuses.
La responsable de ce blog répond très vite, n’hésitez pas à l’interroger.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés

http://porteuses-de-protheses-mammaires-pip.over-blog.com/pages/a-propos-4715500.html

Parcourez, lisez, informez vous....nous sommes là pour vous aider et vous soutenir.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés